

L'EFFET INDESIRABLE DU SEGUR

Juin 2022

Ségur 1

LE SAVIEZ-VOUS ?
FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS. POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

La Prime Sujétion Spéciale

Le gouvernement continue de prendre d'une main ce qu'il nous a donné de l'autre.

Sur vos fiches de paye, vous pourrez constater que la prime suggestion spéciale « dite prime des 13 heures » est remplacée par une indemnité spécifique (décret n° 2021-1911 du 29 octobre 2021).

Ce qui va changer ?

L'indemnité de Sujétion spécial était une prime qui augmentait en même temps que l'évolution du salaire **TOUT AU LONG** de votre carrière. **MAIS ÇA C'ETAIT AVANT !**

L'indemnité est calculée, une dernière fois en fonction de votre indice au 30 septembre 2021, il restera **FIXE** jusqu'à la fin de votre carrière.

Et maintenant ?

Cette prime de sujétion spéciale a déjà diminué et n'augmentera plus.

Pour le gouvernement, c'est tout le temps des économies faites chaque année sur notre dos !!!

Lors du reclassement, le CHU n'a pas appliqué le décret, la prime a augmenté (**pour les agents reclassés, et ceux qui ont pris un échelon**), **un trop-perçu va vous être prélevé sur la ou les prochaines fiche(s) de paye.**

Merci encore aux signataires de l'imposture du Ségur
(CFDT, FO, UNSA)

Autant d'argent que nous n'aurons plus dans notre porte-monnaie !!!

La CGT n'a pas signé le Ségur